

S₃ de Grenoble

Bulletin N° 205 de Juillet 2013

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Bonnes vacances !



Marseille, le nouveau musée (MUCEM)
et le prochain congrès du SNES (Avril 2014)

Éditorial

ENFIN...

...Le repos s'annonce, après une année décevante. Certes, la saignée opérée dans le monde enseignant semble être stoppée, mais les mesures ne sont pas prises pour endiguer la crise de recrutement qui ne semble toujours pas appréhendée dans toute son ampleur. Nous n'avons pas vu de rupture marquée avec les politiques précédentes... « Vous êtes la dernière génération sacrifiée » avait clamé le ministre à nos collègues néo-recrutés en septembre 2012 ; il pourra réutiliser la formule, en ajoutant des variantes à l'adresse des étudiants contractuels, si ceux-ci acceptent toutefois les contrats...

Tous les ingrédients sont réunis pour que la rentrée soit explosive et catastrophique : on ne sait pas si tous les postes seront pourvus, ni comment se passeront les choses dans les établissements si les personnels envisagés n'arrivent pas. Cela laisse présager de situations difficiles pour les TZR, qui seront, en bout de course, et tardivement, sommés de boucher les trous...

Les conditions d'exercice, déjà très tendues, ne vont pas s'assouplir et les emplois du temps, déjà bien complexes, à cause des réformes, vont subir encore des contraintes nouvelles. Pour autant, il importera de veiller à accueillir syndicalement tous ces nouveaux collègues, et à les aider dans ces situations difficiles.

Si la loi d'orientation a été adoptée dans l'indifférence quasi générale, les dossiers Éducation prioritaire et Lycées seront sur le devant de la scène et il faudra bien sortir de l'attentisme. Nous savons bien que nous devons nous faire entendre et que ce sera la responsabilité de chacun de ne pas se contenter de faire le dos rond. Nos métiers n'attirent plus : seule une revalorisation salariale et de nos conditions d'exercice peuvent motiver de nouveau les jeunes à s'engager dans les métiers de l'Éducation. Nous devons être déterminés.

Alors que de nouveaux coups bas se profilent sur les retraites, le MEDEF, par la voix de son nouveau chef Gattaz (Pierre, le fils, pas Yvon, le retour !) désigne le Code du Travail comme la source de tous les maux, décrit la France comme un jardin, mais qui comporte des cailloux et des ronces, [sic], il veut dire des syndicats, des cotisations sociales, des lois en matières de licenciement...

Assurément, ce monsieur fait des efforts pour manier la pastorale, mais il ne dit pas comment il voit les salariés... des moutons ?

Le MEDEF, toujours, qui continue son œuvre de propagande, s'en est aussi pris aux sujets du Bac d'Économie, dénonçant trop d'idéologie parce qu'il y était question d'analyser le rôle des conflits sociaux ; comme disait ma grand-mère, c'est vraiment l'hôpital qui se fout de la charité ! Ce Bac, qui a déchaîné les esprits, à commencer par celui (si l'on peut parler d'esprit) du Snpden-UNSA, le pointant tout à coup comme tellement dispendieux, n'hésitant pas à mêler le coût de l'examen à nos salaires... Mais en bonne propagande, il ne faut pas être trop regardant, et le choc compte davantage que le chic !

Selon l'évolution des discussions qui s'engagent, sur les retraites notamment, nous savons que, dès la rentrée, nous devons être en capacité de mettre en échec cette idée scélérate qui consiste à faire accepter la diminution des retraites : c'est bien là l'enjeu, il ne s'est jamais agi de travailler plus longtemps, et la mise au chômage des salariés bien avant 60 ans en témoigne clairement. D'ores et déjà **la FSU, la CGT, FO, et Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle, le 10 septembre prochain.**

Par ailleurs, dans ces tout premiers jours de juillet, plusieurs collègues ont dû déposer un préavis de grève pour la rentrée, suite à des suppressions sauvages de divisions, et des effectifs qui flirtent avec les records. Nous tiendrons notre **Conseil syndical le vendredi 30 août**, de façon à diffuser le plus d'information et à élaborer ensemble la stratégie et les répliques à construire.

Dans ce contexte où l'épuisement domine souvent, c'est avec beaucoup de soulagement, que nous touchons enfin au rivage. Alors, même si nous savons bien que la vigilance est de mise,

bonnes vacances, malgré tout !

C'est tout à fait déterminés que nous nous donnons rendez-vous à la rentrée.

- Corinne BAFFERT -

À la rentrée : pâtes et patate !

Tribune *École Émancipée*

Dans la foulée des printemps arabes, la Turquie et le Brésil nous rappellent à leur tour deux ou trois choses utiles en ces temps difficiles. D'abord, qu'il n'y a pas de « fin de l'Histoire » ni de défaite inéluctable de notre camp dans la lutte des classes. Ensuite et toujours, que se mobiliser ensemble, de façon efficace et inventive, est possible et incroyablement efficace. Bref, que nous avons raison, au Snés et à la FSU, de croire en l'action collective et syndicale... Ils nous appellent aussi à la modestie : les étincelles pouvant allumer de grandes révoltes populaires (La défense d'un parc ? Le coût des transports publics ?) sont bien peu prévisibles...

La rentrée de septembre sera forcément un moment particulier

Ce qui est plus prévisible, c'est que la rentrée de septembre prochain va être un moment forcément particulier. L'attaque programmée par le gouvernement contre nos retraites a des enjeux énormes, et la question n'est pas neutre symboliquement. Or, depuis la victoire sociale de 1995, nous n'avons - sur cette question - plus été capables d'enrayer les reculs. Le mouvement de 2010 reste pour beaucoup d'entre nous un repère important : oui, nous sommes, dans l'Éducation nationale, capables de nous mobiliser massivement ; mais, non, nous ne gagnerons pas sur les retraites, comme sur les salaires ou l'emploi, sans un puissant rapport de force avec le gouvernement... Et avec le patronat, car l'ampleur des menaces nécessite une réponse de l'ensemble du monde du travail.

Faire face aux menaces sur les retraites s'additionne en effet à l'urgence de nous battre en tant qu'enseignant/es (*école du Socle, postes et précarité, etc.*) et en tant que fonctionnaires (*salaires, emplois*). Elle nous impose donc un mouvement interprofessionnel, pour pouvoir articuler ces différents niveaux, avec d'autres salarié/es confronté/es à leurs propres urgences dans le Public (*santé, transports...*) comme dans le Privé (*emploi, conditions de travail...*). Car nous sommes nombreuses et nombreux à vouloir faire de septembre un temps fort de résistance. Pour gagner sur les retraites, et pas seulement.

Gagner sur les retraites, et pas seulement

Nous en avons grand besoin. Car depuis 2010, l'approfondissement de la crise a entraîné de nouveaux dégâts sociaux (*chômage, précarité, pauvreté*) et politiques (*dynamiques du F.N., des groupuscules fascistes et de leurs idées...*). Dans ce cadre, une lutte perdue pour n'avoir pas été vraiment menée serait le pire que nous puissions faire. Cela ne dépend pas, bien sûr, essentiellement de l'activité du Snés et de la FSU. Mais la place que nous avons dans la profession, d'une part, et dans le paysage social, de l'autre, nous donne de réelles responsabilités.

Depuis 2010, nous avons continué à nous battre et à réfléchir sur nos expériences. Sur l'unité syndicale, il s'agit aujourd'hui de construire un pôle davantage prêt à s'affronter au gouvernement qu'en 2010. Or nous avons avancé sur ce terrain, comme le stage CGT-FSU-Solidaires de mai dernier à Grenoble l'a montré. Sur les modes d'action, on sait que les très grandes journées de mobilisation de 2010 n'ont pas suffi. Pour gagner, il faudra en passer par un mouvement plus décidé, plus auto-organisé et inventif. Depuis le printemps arabe et les Indignados, que de luttes autour de nous pour nous inspirer ! Quant à la grève, c'est reconductible qu'elle devient un véritable outil pour gagner. Salarié/es protégé/es pour encore beaucoup d'entre nous, nous ne pourrons, dans l'Éducation, esquiver cette question.

C'est bien cela qu'il nous faut préparer dès avant la rentrée. Une vraie lutte en septembre. Une lutte qui fait relever la tête, qui file la patate. Une lutte qui peut-être nous obligera quelques temps à manger des pâtes. Avec plaisir : la Grèce ou l'Espagne nous montrent que ce serait un bien faible prix à payer en comparaison de ce qui nous attend, si nous ne mettons pas fin aux reculs sociaux.

- Les élu/es École Émancipée à la C.A. -

EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ

Tribune *Unité et Action*

Alors que la conjoncture économique continue de se détériorer, le gouvernement ne voit pas d'autre solution que d'aggraver encore l'austérité, en dégradant un peu plus encore les conditions de travail et de rémunération. Dans un contexte de scandales politico-financiers, ces renoncements aux promesses de campagne ainsi que les signaux adressés aux milieux patronaux alimentent le vote en faveur de l'extrême-droite et désespèrent chaque jour un peu plus une opinion exaspérée par la surdité de la majorité présidentielle.

CAVIAR POUR LES UNS, SARDINES POUR LES AUTRES

Dans le Privé, l'application de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) induit encore plus de flexibilité et de précarité pour des travailleurs soumis à la menace du chômage, des baisses de salaires, ou des dégradations de leurs conditions de travail. Michelin ne s'y est d'ailleurs pas trompé qui, à Joué-lès-Tours, utilise le dispositif pour muter 400 salariés et en licencier 200.

Dans les Services Publics, notamment l'Éducation Nationale, le gouvernement poursuit le gel des salaires, sabre dans les effectifs de certains Ministères et instaure la MAP (*Modernisation de l'Action Publique*) qui n'est rien d'autre que la continuation de la RGPP. Et plus récemment encore, ne vient-on pas de proposer au Comité technique Ministériel (CTM) que le salaire des nouveaux enseignants recrutés serait baissé de 20 % ?

Toutes ces mesures, prises au nom des « efforts justes », sont d'autant moins envisageables que le gouvernement renonce à conduire une réelle politique de justice sociale : le Premier Ministre capitule face au MEDEF pour encadrer les salaires des grands patrons, en s'en remettant à leur « code de bonne conduite » ; le Président de la République se fait le thuriféraire de Schröder, démolisseur de l'État social allemand.

Et le numéro de duettistes entre le gouvernement français et la Commission européenne ou la Cour des Comptes ne doit tromper personne : il ne suffit pas de se draper dans l'habit du défenseur des retraites, du salariat ou des fonctionnaires pour devenir un parangon de d'homme de gauche.

HARO SUR LES RETRAITES ET LES RETRAITÉS

Si nous ne réagissons pas, le rouleau compresseur du social-libéralisme ne s'arrêtera pas là. En donnant des gages à la Commission Européenne et en obtenant un moratoire sur la stabilisation du déficit à 3 %, François Hollande s'est engagé à s'attaquer au système des retraites, jugé encore trop favorable aux travailleurs. Il suffit de lire le rapport Moreau et de voir la campagne organisée dans les médias pour comprendre l'ampleur des attaques que subiront les salariés du Public et du Privé, mais aussi les retraités attaqués frontalement (*désindexation, hausse de la CSG*).

En mettant autour de la même table syndicats de salariés et patronat, le gouvernement indique que la solution se trouve uniquement dans des concessions réciproques. Sachant que le MEDEF a déjà fait savoir qu'il serait opposé à une augmentation des cotisations patronales, il est clair que la quasi totalité de l'effort sera demandé aux salariés et aux retraités : sans qu'aucune autre piste ne soit explorée, les conclusions éventuelles de cette conférence seront appliquées au secteur public au nom de l'égalité.

La piste à suivre a été fixée : conserver la décote et augmenter le nombre d'années de cotisation pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein : 43 ou 44 ans en remplacement des 41,5. Ce choix est celui qui produit la plus forte baisse des retraites et pensions à venir mais qui n'a que peu d'impact sur l'équilibre financier des caisses de retraite dans les années qui viennent sauf si l'application de cette réforme éventuelle est immédiate pour les futurs retraités.

COMBATTRE LES IDÉES REÇUES ET SE MOBILISER

Le but réel n'est pas l'équilibre financier des régimes de retraite mais la baisse importante et durable des retraites et pensions du Privé et du Public. Le calendrier en a déjà été fixé : conférence sociale en juin, consultation cet été et projet de loi à l'automne ; le tout orchestré dans le cadre d'une vaste campagne de dramatisation et de désinformation.

Il appartient à chacun d'entre nous de déjouer le piège et de rappeler quelques vérités simples : si, depuis 1949, la population de la France métropolitaine a été multipliée par 1,5, le PIB l'a été par 150 ; les revenus financiers ainsi que les 60 milliards d'euros annuels de la fraude fiscale doivent être mis à contribution, sans oublier les 10 % du PIB transférés des salaires vers le capital.

Si le gouvernement entend prendre l'opinion de vitesse, c'est compter sans les forces syndicales, parmi lesquelles le SNES et la FSU, qui entendent bien tout mettre en œuvre pour faire barrage à ces projets, fortes de l'appui de 78 % des Français qui se disent prêts à se mobiliser, selon le dernier sondage CSA-L'Humanité.

Chacun doit se convaincre que la retraite n'est pas une vieillie collectiviste : c'est une question de justice et de choix de société. Il faudra le rappeler aux élus du parti Socialiste qui, en 2010, suivaient les cortèges des travailleurs en lutte contre la réforme Woerth et qui, aujourd'hui, voudraient aggraver les réformes de la droite.

Chacun, à son niveau, doit se préparer, dès la rentrée, à une mobilisation dans laquelle la grève, inscrite dans la durée, sera un outil indispensable.

Rien n'est donc joué. À l'exception de la CFDT, toutes les organisations de salariés s'accordent à refuser l'allongement de la durée de cotisations. Un front commun est possible pour empêcher une nouvelle casse des retraites, en prenant appui sur le travail mené par la FSU avec la GGT et Solidaires.

À NOUS DE PORTER ET DE FAIRE VIVRE CES EXIGENCES DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT, DANS NOTRE SYNDICAT ET DANS LA RUE !

- Jean-Louis MOLLARD -

La situation

L'évolution, l'histoire des centres d'information et d'Orientation a conduit à deux types de gestion ; une gestion d'État et une gestion départementale.

Actuellement, sur 565 centres, 256 sont financés par les collectivités et 309 sont à la charge de l'État (*ces chiffres sont indicatifs, ils évoluent constamment du fait des fermetures de CIO*)

Dans plusieurs académies, en particulier Lyon, Versailles, Reims, Grenoble, des fusions / fermetures de CIO ont été annoncées, à la suite de celles qui ont déjà eu lieu, à Lille, Dijon ou Grenoble, par exemple.

Plusieurs départements se déclarant en proie à de sérieuses difficultés budgétaires ont officiellement demandé à l'État « *de prendre ses responsabilités* » et de financer les CIO qui sont animés par du personnel d'État.

Actuellement, lorsqu'un Conseil général finance un CIO, il prend en charge le logement et tous les frais de fonctionnement. Plusieurs C.G. demandent donc au ministère de financer le fonctionnement des CIO, dans la mesure où il s'agit d'une responsabilité de l'État.

Le MEN déclare vouloir garder son réseau de CIO mais affirme qu'il n'est pas aujourd'hui en capacité de reprendre tous les CIO départementaux. Par conséquent, des CIO ferment ou fusionnent. La question de la cartographie se pose alors car leur répartition n'est pas équitable sur l'ensemble du territoire.

Cependant tous les C.G. ne se désengagent pas. Dans notre académie, l'Ardèche continue à financer les CIO.

Dans notre académie

Trois CIO sont concernés par la décision des Conseils généraux, il s'agit de Chambéry, Annecy et Valence... Les Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie se désengagent au 31 Août 2013. Le C.G. De la Drôme ne donne pas de date précise.

Les CIO d'Annecy et de Chambéry seront repris par l'État, ils seront relocalisés dans des locaux de la DSDEN, bien plus petits. Pour Valence, le Rectorat envisage, comme à Chambéry et Annecy, de transformer le CIO départemental de Valence en CIO d'État.

Tout cela se faisant à budget constant, des menaces de fermeture pèsent aussi sur certains CIO d'État. En Drôme, la fermeture de Romans permettrait de compenser la reprise du CIO de Valence par l'État. Cette hypothèse est confirmée par le Rectorat, d'où les inquiétudes des personnels d'Orientation. Quels CIO seront fermés pour compenser la reprise de Chambéry et d'Annecy ?

Dans l'hypothèse de fermeture du CIO, les élèves et leurs familles devront faire 30 à 50 km pour rencontrer un Conseiller d'Orientation-Psychologue, ce qui n'est pas envisageable pour la majorité d'entre elles. Cette suppression d'un service public de proximité se fera au détriment des familles les plus éloignées de l'École.

Par contre, nul doute que les villes désertées par les CIO ne voient rapidement s'implanter une Cité des Métiers ou une plateforme multiservices, avec une conception tout autre de l'Orientation et du métier.

Pour l'intérêt des élèves et des familles, pour la défense du service public d'Orientation, ensemble, imposons d'autres choix !

- Frédérique PÉNAVAIRE - Responsable académique SNES / FSU de la catégorie COPsy et DCIO -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SNES-FSU / UNSA

Le Centre d'Information et d'Orientation de Chambéry déménage : le conseil gratuit en Orientation est menacé...

De nombreux Conseils Généraux de la région Rhône-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Rhône, annoncent l'arrêt du financement des C.I.O. départementaux, provoquant ainsi des fusions de services, des fermetures ou des déménagements intempestifs. Lundi 17 juin, les personnels ont appris que l'État transformait le CIO départemental de Chambéry en CIO d'État. Celui-ci déménage dans des locaux de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, trop petits pour y loger les bureaux des Conseillers d'Orientation-Psychologues. Le C.I.O. de Chambéry reçoit actuellement 2500 consultants par an : jeunes scolaires (*Public et Privé*) et leurs parents, jeunes déscolarisés, jeunes nouvellement arrivés en France, étudiants, jeunes adultes et adultes en recherche de reconversion et de validation des acquis et de l'expérience (*VAE*), avec une forte fréquentation le mercredi .

Outre la dégradation des conditions de travail des personnels, le service rendu au public sera également dégradé. La réduction de sa surface de 400 m² à 100 m² ne permettra pas de répondre, dans de bonnes conditions, à toutes les demandes. La configuration du lieu ne permettra pas d'assurer la confidentialité de tous les entretiens. Même si la consultation documentaire numérique s'est développée, elle ne peut en aucun cas répondre aux préoccupations des consultants. De plus en plus, dans un contexte économique incertain, les jeunes, les familles et les adultes demandent de définir des stratégies individuelles d'Orientation qu'aucun site Internet en Orientation ne permet de réaliser. Le conseil personnalisé en Orientation reste primordial. Le service public et gratuit d'Orientation est, de toute évidence, menacé. Le risque est que les officines privées aient le champ libre pour occuper cet espace et facturer des prestations pouvant aller jusqu'à 500 euros, prestations non accessibles aux familles les plus modestes.

On peut se demander si les petites économies réalisées sur un local justifient la dégradation du service public d'Orientation dans son ensemble, au moment où l'avenir de la jeunesse est déclaré comme une priorité nationale.

AUSTERITÉ ! QUELLE AUSTERITÉ ?

Retraites (suite)

Le pouvoir d'achat des retraites est en berne : « revalorisation » des retraites de base de 1,3 % au 1^{er} avril alors que l'inflation prévue dans la loi de financement de la Sécurité sociale est de 1,75 %, retraites complémentaires désindexées, taxe de 0,3% pour tous les retraités imposables pour le financement de la perte d'autonomie (avec environ 6000 € par tranche, vous êtes imposable), gel des tranches du barème de l'impôt sur le revenu maintenu (3,92 % d'inflation cumulée de 2011 et 2012 non prise en compte) qui augmente mécaniquement les impôts mais aussi le nombre des imposables...

Les réformes successives produisent leurs effets : pour le régime général, en 2010-2011, 79 % seulement des nouveaux retraités ont pu partir avec une pension complète, contre 85 % en 2008-2009. L'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour la pension complète explique cette évolution qui se poursuit et qui se traduit concrètement par une baisse du niveau des pensions, aggravée par le meurtrier système de décote. Actuellement, 13 % des plus de 75 ans sont en dessous du seuil de pauvreté. L'agence centrale des organismes de Sécurité sociale, dans son rapport annuel de 2011, pointe le fait que 21 % des retraités travaillent « au noir » pour survivre, faute d'une pension suffisante.

Le rapport Moreau

La commission présidée par madame Moreau aurait pu avoir comme objectif de trouver des réponses qui aillent dans le sens d'une augmentation du pouvoir d'achat et du niveau des pensions, au moins pour celles qui sont en dessous du SMIC, avec des propositions de financement assises sur une autre répartition des richesses créées par les salariés. Au vu du rapport rendu le 14 juin, il faut croire que ce ne fut pas l'énoncé de sa mission.

À l'exception d'une suggestion d'augmenter de 0,3% les cotisations des employeurs, tout le reste va dans le sens d'une nouvelle dégradation des futures pensions, mais aussi des pensions déjà acquises : repousser l'âge légal de départ, augmenter la durée de cotisation à 43, voir 44 ans (dans un contexte de 5 millions de chômeurs), faire porter les cotisations sur une partie du salaire seulement, calculer les pensions des fonctionnaires sur les dix dernières années au lieu des six derniers mois (ce qui entrainerait une baisse des retraites pouvant aller jusque 25 %), ne même plus indexer les pensions sur les prix, augmenter la CSG des retraités, supprimer l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités, imposer les majorations de pension pour trois enfants qui deviendraient forfaitaires, ... Toutes mesures qui feraient perdre aux uns sans faire rien gagner aux autres.

Et le gouvernement

Le Premier Ministre dit exclusion de toucher aux petites pensions (ce qui veut dire aussi ne pas les améliorer et, attention les « grandes » pensions !) et à l'âge légal de départ (62 ans en 2017), ce qui revient à

conforter la réforme Sarkozy. Il envisage « seulement » d'augmenter la durée de cotisation requise pour la retraite sans décote, ce qui revient à aggraver la réforme Sarkozy. Il y a lieu de craindre qu'il ajoute subrepticement dans son panier quelques unes de préconisations du rapport Moreau pour une nouvelle réforme qu'il doit présenter à la rentrée de septembre (« Aucune piste du rapport Moreau n'est écartée » indique-t-on sans plus de précision dans l'entourage du Premier Ministre. Le Monde des 23-24 juin). Avec la poursuite des privatisations, de la dérèglementation du marché du Travail, de l'affaiblissement des droits sociaux, de la mise en concurrence des salariés, une nouvelle réforme des retraites figure parmi les véritables objectifs des politiques d'austérité prônées par l'équipe de libéraux qui dirigent l'Europe (parmi lesquels des représentants de la France).

Fonctionnaires !

Ce substantif est de plus en plus utilisé dans le discours de certains politiques, très complaisamment relayés par les medias, comme une injure : il contient à la fois les concepts de fainéant, privilégié, manquant de courage, « accroché comme une moule à son rocher », ... Cet usage est répandu dans cette période de préparation des esprits à une nouvelle réforme des retraites où tout le monde risque de laisser des plumes. Diviser et opposer entre eux les salariés ne peut donc avoir que des avantages pour les promoteurs de l'austérité. Et chacun en remet un peu : il faut continuer à bloquer la valeur du point d'indice recommande la Cour des Comptes, diminuer le salaire des fonctionnaires ou augmenter leur temps de travail préconisent d'autres (« ou » non exclusif), supprimer des emplois et accroître la précarité, anéantir leur carrière et détruire leurs statuts ...

Comme tous les autres salariés, ils sont victimes de l'évolution négative de la politique familiale : la baisse du plafond du quotient familial va entraîner de nouvelles augmentations d'impôts et va priver de nombreux foyers de leurs aides sociales, comme la gratuité des cantines ou des centres sportifs, mais aussi des réductions d'impôts liées à la scolarisation des enfants, notamment dans l'Enseignement supérieur.

Mobilisations

Ce tableau non exhaustif, malheureusement, de la politique sociale gouvernementale, ne peut avoir qu'une conclusion, banale : l'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales, actifs et retraités plus que jamais solidaires, est absolument nécessaire. Déjà des confédérations et fédérations syndicales se concertent et ont programmé l'action pour la rentrée. Explications, mobilisations et luttes unitaires sont plus que jamais indispensables pour s'opposer à de nouvelles régressions et repartir dans le sens du progrès humain. La période des congés d'été doit permettre de s'informer, discuter, prendre des forces pour affronter une rentrée qui devrait être « animée » sur le terrain social. Bonnes vacances !

- Jean-Claude LAMARCHE -

Rentrée 2014 des stagiaires :

Depuis son entrée en fonction, Vincent Peillon n'a de cesse de dire que les lauréats des concours qui ont accompli leur stage cette année 2012-2013 étaient la dernière génération de stagiaires sacrifiée par la casse de la formation des enseignants et des CPE, produite par les réformes des gouvernements Fillon / Sarkozy.

Mais, pour la rentrée 2013, les conditions sont les mêmes, avec toutes les nouveautés vers toujours plus de précarité devant les élèves. Qui sera alors le dernier à passer sur l'autel de la casse de la formation des enseignants et CPE ?

Premiers candidats : les stagiaires, lauréats des concours de recrutement 2013

Les lauréats seront stagiaires à la rentrée 2013 avec un temps de service déchargé de 3 heures pour compenser une journée de formation hebdomadaire. Le rectorat de Grenoble envisage quelque 360 postes bloqués pour les stagiaires à la rentrée 2013. Si le rectorat de Grenoble a confirmé que les contractuels lauréats du CAPES interne bénéficieraient d'une décharge de 3 heures, il n'a pas confirmé la décharge pour les lauréats des concours réservés. Pour le SNES-FSU, tous les stagiaires doivent bénéficier d'une décharge et il est intervenu en ce sens auprès du Recteur. Encore une génération de stagiaires dans la tourmente : un emploi du temps surchargé et une formation sporadique et lacunaire. Que sont devenues les belles promesses : une formation de qualité ? du temps pour comprendre les méthodes et enjeux de notre métier ?...

Deuxièmes candidats : les étudiants de la transition

Ce sont les candidats qui peuvent se présenter avec un seul M1 et qui ont passé les écrits en juin 2013. V. Peillon s'est félicité du nombre d'inscriptions, alors que l'on sait que beaucoup ne se sont pas présentés car ils ont obtenu un concours cette année. Cette session doit être celle de la transition, tant pour le concours que pour la formation et la place de l'année de stage. Le vocabulaire employé pour ces candidats est « *étudiant-contractuel* », car ils auront la chance [sic] de se retrouver en responsabilité dès septembre 2013, pour certains avec une charge de travail déjà considérable : préparer l'oral d'un concours national, valider une deuxième année de Master et, dans le temps restant, préparer leurs 6 heures de cours et le tout pour 728,40 euros !

Le rectorat n'innove pas beaucoup pour ces étudiants-contractuels. Ce sont encore des précaires de plus et - dans le souci de permettre à ces contractuels d'effectuer leur M2 - des supports bloqués soustraits au mouvement Intra. Des alternatives sont cependant possibles ; le Recteur de Poitiers a choisi d'affecter ces étudiants-contractuels sur le service de leur tuteur, seule garantie que ces étudiants ne soient pas des moyens d'enseignement.

Mais le rectorat de Grenoble n'est tout de même pas à la traîne et montre que notre académie est à la pointe de la technologie, ainsi que l'indique le document distribué lors des écrits : « *Dès réception par mail de votre proposition de lieu de stage et du contrat joint, vous devrez sous 48 heures signifier par retour de mail votre acceptation ou votre refus de cette proposition* ». Et pour avertir de l'arrivée du mail, un SMS sera

envoyé. Vive l'innovation ! Après le licenciement par SMS, le rectorat vient d'inventer l'embauche par SMS. Mais quelle embauche ? Alors que le rectorat fait sa pub avec « *3 raisons d'accepter le contrat de stage rémunéré* » (*sa prise en compte pour le Master, une « opportunité exceptionnelle d'acquérir une expérience professionnelle » et une formation professionnalisante*), le tout résumé dans le slogan « *Le contrat de stage rémunéré : l'atout réussite de votre future carrière* », il oublie de dire que c'est un contrat pour boucher les trous et, aussi, une année blanche pour l'avancement - car elle ne sera sûrement pas prise en compte lors du reclassement.

Troisième candidat : l'Emploi Avenir Professeur

C'est le dernier de la liste, celui qui pourra profiter de la formation dans la future ESPE et verra l'aboutissement de la réforme de la formation de V. Peillon : une première année de Master pour passer le concours, une seconde année de Master comme fonctionnaire stagiaire avec un stage en responsabilité de 9 heures. Si l'on compare avec la situation d'avant la réforme Darcos / Péresse, ce sont 3 heures de plus en responsabilité par rapport à la formation en IUFM avant 2008, mais un Master comme cadeau (*avant la réforme Darcos / Péresse, les étudiants préparaient généralement les concours après leur licence et faisait, au mieux, leur stage deux ans après la licence*). Et, comme V. Peillon dit qu'il faut une véritable formation, il décide de diminuer les salaires des lauréats des concours, histoire de résorber un peu la crise de recrutement avec 1600 euros bruts contre 2000 aujourd'hui pour un certifié ou CPE lauréats des concours pour sa première année, soit 1,12 SMIC pour un Bac + 4 ! Quant à la formation... à voir ce que donne le chantier de la future ESPE sur Grenoble, cela fait rêver...

Mais pour l'instant, l'EAP est l'avenir de la profession, la mesure emblématique pour assurer la relève. Ces EAP s'adressent aux étudiants boursiers de Licence 2^{ème} année, L3 et M1. En janvier, le rectorat annonçait 40 EAP dans le Second degré et en mai, une liste de 33 EAP nous a été communiquée. Et sur ces 33, plusieurs n'ont jamais été recrutés et certains arrêteront à la rentrée prochaine pour se consacrer à la préparation des concours ! Car, alors que le ministère a indiqué oralement aux recteurs que le temps de travail devait être de 9 heures, pour le Recteur de Grenoble seuls les étudiants de Master, en pratique accompagnée, doivent assurer 9 heures. Pour les autres, c'est 12 heures, et en moyenne ! Donc, il faudra récupérer les absences pour études... tout en devant réussir ces dernières.

Et pour tout le monde, des tuteurs ! Reste à savoir de qui... car le rectorat se constitue une banque de tuteurs avec des rémunérations différentes (*200 euros pour un M1 ou M2, 300 euros pour un EAP, une somme toujours inconnue pour un étudiant-contractuel et 2000 euros pour un stagiaire*). Une somme ridicule devant l'investissement demandé. Conscient de la charge de travail inhérente à la fonction, le SNES revendique depuis de nombreuses années que les tuteurs soient formés, déchargés d'une partie de leurs heures de cours et que le principe du volontariat soit respecté ! Une pétition est en ligne :

<http://www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html>

la dernière génération sacrifiée ?

Et le combat continue !

Inutile de chercher une énième variation autour du changement. Si nous voulons obtenir une véritable formation initiale ET continue, si nous voulons que les étudiants puissent se préparer sereinement les concours, si nous voulons que nos élèves aient devant eux des personnels qualifiés, il faut nous mobiliser sur ce dossier. Le SNES-FSU a toujours combattu la réforme de la formation des enseignants. Les actions et mobilisations ont permis des avancées : décharge de services pour suivre la formation, suppression de l'obligation du C2i2e, du CLES pour la titularisation...

Pour le SNES-FSU, les stagiaires doivent recevoir une véritable formation avec une mise en responsabilité progressive devant les élèves. Cela veut dire que les stagiaires ne doivent pas être des bouche-trous dans les établissements, mais obtenir une véritable formation à l'université. Cela veut dire que les stagiaires et étudiants doivent être affectés en plus dans les établissements auprès de tuteurs qui bénéficient de temps pour les encadrer.

Cela veut dire que la reconstruction de la formation doit être véritablement réfléchi et non se faire dans l'urgence, comme ce fut le cas dans les masters cette année, et pour les futures ESPE.

Cela veut dire que le ministère doit mettre en place une véritable politique de prérecrutement pour permettre aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement d'être au plus tôt rémunérés pour poursuivre sereinement leurs études et passer les concours.

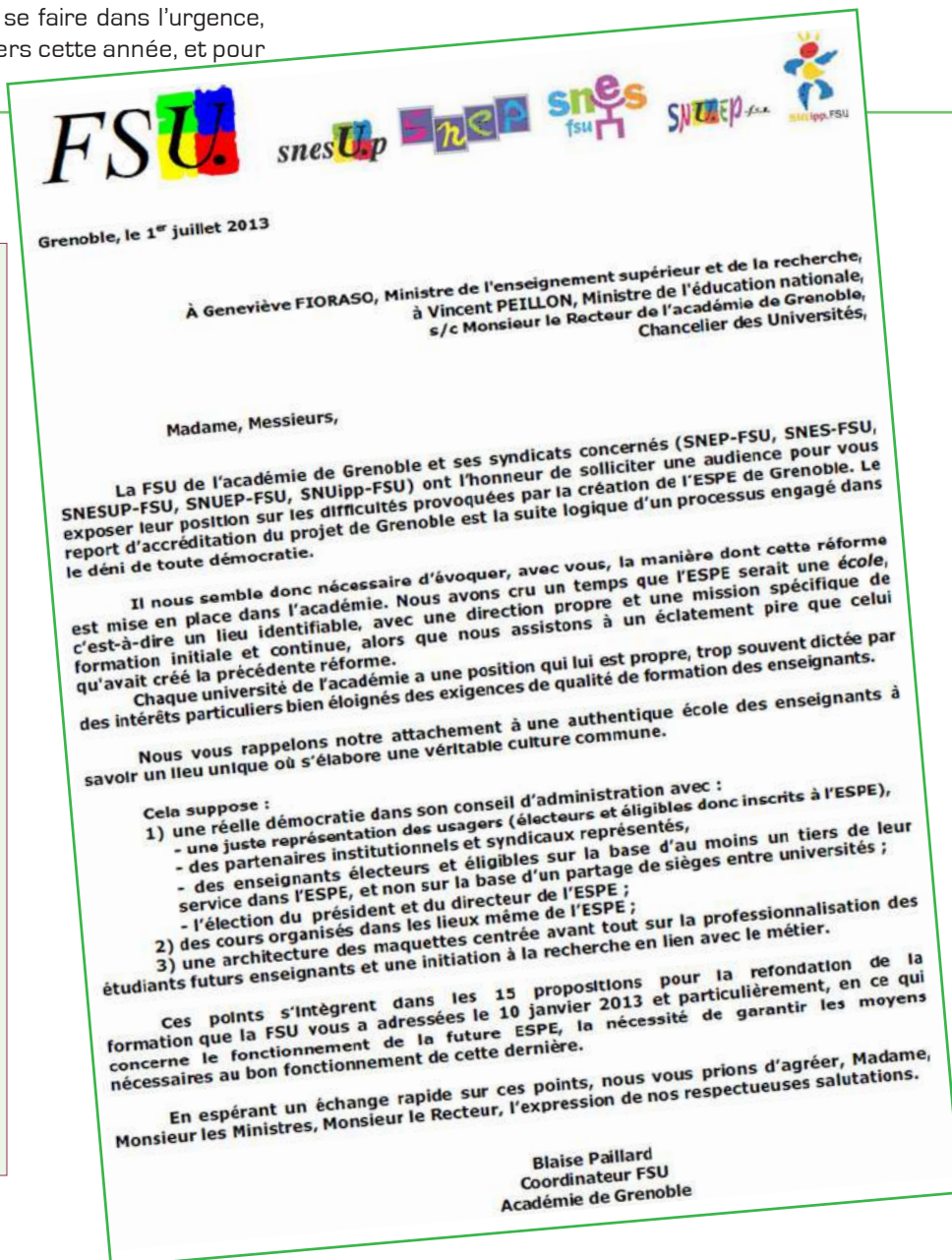
Mobilisation nationale dès la rentrée, et mobilisation dans les établissements, car tous ces nouveaux collègues n'ont pas à faire les frais de cette politique qui considère que formation initiale et précarité sont liées. Accueillir chaque stagiaire, chaque étudiant chaque EAP, les informer sur ces droits, les défendre, les syndiquer, voire accepter d'être tuteur pour leur transmettre le principe fondamental selon lequel les enseignants et CPE sont les concepteurs de leur métier, et non de dociles exécutants, c'est la première mobilisation !

- François LECOINTE -

Future École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

Délais intenable, CA des universités qui votent contre les projets, le Ministère veut pourtant passer en force pour la rentrée prochaine avec des vice-présidents des Universités qui se jettent sur le gâteau pour récupérer des étudiants. Vive l'autonomie, vive la concurrence !

Devant la situation catastrophique du future ESPE de Grenoble (qui a gagné sa cuillère de bois pour ses maquettes de Master, mais à partager avec quelques autres), les syndicats des personnels enseignants de la FSU ont interpellé G. Fioraso et V. Peillon sur ce déni de démocratie et la catastrophe qui en découle.



- Texte adopté par la CA académique de Grenoble -

Ayant renoncé à la plupart de ses promesses de campagne, la majorité présidentielle s'inscrit désormais dans une politique d'austérité, qui alimente le vote en faveur de l'extrême-droite. Elle poursuit ainsi les attaques des précédents gouvernements, avec toutefois la volonté d'un affichage social. La tenue de la conférence sociale en est l'illustration la plus récente.

À l'initiative du gouvernement, cette dernière, réunissant les organisations syndicales de salariés et du patronat, vient de s'ouvrir. Un des buts fixés est d'assurer la pérennité des régimes de retraite du secteur privé, menacés de déficits chroniques. La méthode utilisée appelle de nombreuses remarques :

- En mettant autour de la même table syndicats de salariés et patronat pour résoudre ce problème, le gouvernement indique que la solution se trouve uniquement dans des concessions réciproques. Sachant que le MEDEF a déjà fait savoir qu'il serait opposé à une augmentation des cotisations patronales, il est clair que la quasi totalité de l'effort sera demandé aux salariés et aux retraités.
- Alors qu'aucune autre piste n'est explorée (participation des revenus financiers, complément budgétaire,..), les conclusions éventuelles de cette conférence seront appliquées au secteur public au nom de l'égalité. Pourtant, pendant que la population a été multipliée par 1,5 entre 1949 et 2011, les riches produites en France métropolitaine l'ont été par 150.
- La piste à suivre a été fixée : augmenter le nombre d'années de cotisation pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein : 43 ou 44 ans en remplacement des 41,5. Ce choix est celui qui produit la plus forte baisse des retraites et pensions à venir mais qui n'a que peu d'impact sur l'équilibre financiers des caisses de retraite dans les années qui viennent sauf si l'application de cette réforme éventuelle est immédiate pour les futurs retraités.

La conclusion s'impose : le but réel n'est pas l'équilibre financier des régimes de retraite mais la baisse importante et durable des retraites et pensions du privé et du public.

La CA académique dénonce cette conférence et sa méthode qui est conçue uniquement pour fournir des cautions syndicales à un projet de régression sociale de grande ampleur qui pénalisera les actifs, les retraités actuels et futurs.

La même politique est en œuvre dans la fonction publique, où la MAP sert de cache-sexe à la RGPP, ce que confirment le gel du point d'indice et les suppressions de postes dans les ministères non sanctuarisés.

Dans l'Éducation, la rentrée 2013 ne se fera pas, malgré les créations de postes dans notre académie, dans de meilleures conditions que la précédente (effectifs, réformes inchangées, livret de compétences maintenu...). Les suppressions des postes d'AED, la perte des AVS formés, la multiplication des compléments de service, le non-respect des heures statutaires de service vont encore aggraver les conditions de travail dans nos établissements.

Le recrutement prévu de près 360 étudiants contractuels, admissibles aux concours, ne permettra pas de pallier le manque d'enseignants, mais jettera encore plus de trouble dans les statuts des personnels. A la rentrée prochaine, ce ne sont pas moins de six statuts différents (*titulaires, stagiaires, contractuels, CDI, étudiants contractuels, Emploi Avenir Professeur*) et principalement précaires qui se retrouveront face à nos élèves. La situation étant d'autant plus ubuesque que ce sont les TZR formés qui seront affectés en dernier pour boucher les trous restants.

Cette politique ne prend pas la mesure des besoins en matière d'Éducation, en particulier de l'ampleur de la crise de recrutement dans nos métiers. Dans ce contexte, la baisse programmée des salaires des néo-recrutés est irresponsable.

La CA académique considère qu'il est indispensable de sortir la profession de l'attentisme ambiant et de la mobiliser.

Dès la prérentrée, il est nécessaire de tenir des réunions syndicales pour faire le bilan des conditions de rentrée et de mandater les délégués pour le Conseil

syndical académique du jeudi 12 septembre* qui envisagera toutes les actions possibles sur les conditions de travail et de rémunération, sur les réformes du collège, de l'éducation prioritaire et du lycée, sur l'orientation...

Le SNES, avec la FSU, devra prendre toute sa place dans la construction d'un mouvement d'ampleur de la Fonction publique pour en finir avec le gel du point d'indice, refuser toute nouvelle régression sur les retraites et contre les retraités, et obtenir que le gouvernement renonce aux préconisations du rapport Moreau et ouvre des négociations sur une véritable revalorisation des salaires et des pensions.

Sur la question des retraites, de l'emploi et des salaires, la CA académique considère que la FSU doit être totalement engagée dans une construction intersyndicale avec toutes les organisations prônant un autre partage des richesses, en prenant appui sur

le travail avec la GGT et Solidaires, pour construire le plus tôt possible après la rentrée une mobilisation nationale forte et inscrite dans la durée de façon à constituer un front à la hauteur des enjeux. La grève sera un outil indispensable.

La CA académique appelle donc l'ensemble des collègues à se mobiliser. Le premier acte, c'est de se syndiquer ! Il est de la responsabilité de chaque syndiqué du SNES-FSU de faire vivre la section d'établissement du SNES et de la FSU, d'accueillir et de défendre nos nouveaux collègues aux statuts souvent précaires, de faire connaître le projet du SNES et d'en débattre, notamment pour préparer les congrès académique et national qui feront aussi partie des rendez-vous de l'année à venir.

Pour : Unanimité des 25 présents.

*** Attention ! La date du Conseil syndical a été avancée : il se tiendra le vendredi 30 août et non le 12 septembre comme initialement prévu.**

ÉLECTIONS INTERNES

L'année scolaire sera une année d'élections internes et de congrès ; comme tous les deux ans, les adhérents du SNES seront appelés à élire les Commissions Administratives (CA) académiques et nationales.

La CA académique est l'organe dirigeant du SNES dans notre académie entre deux congrès ; elle désigne pour la durée de son mandat le Bureau académique et son Secrétariat général ; elle est élue par le vote direct des adhérents dans leur S1, chaque fois que cela est possible, ou par correspondance, pour les adhérents isolés et les adhérents des S1 de retraités. Les conditions de recevabilité des listes sont indiquées dans le règlement intérieur de la Section académique du SNES disponible au S3 sur simple demande d'un adhérent à jour de sa cotisation.

L'élection de la CA académique et des bureaux départementaux aura lieu en même temps que le vote des adhérents sur le rapport d'activité nationale et le rapport financier national, du lundi 20 janvier 2014 au vendredi 14 février 2014.

La CA académique est élue au scrutin proportionnel de liste ; tout syndiqué ou groupe de syndiqués peut proposer une liste et une orientation syndicale lors de ces élections ; à condition d'en faire la demande 80 jours avant la date de clôture du scrutin, réputée être la date de l'élection, soit avant le 26 novembre 2013, tout syndiqué ou groupe de syndiqués peut demander l'insertion d'un texte d'une page dans une publication à destination des S1, pour expliquer les raisons de cette initiative et appeler à des candidatures sur ses orientations.

Les listes et textes d'orientation doivent être déposés au moins 40 jours avant la date de scrutin, soit avant le 5 janvier 2014, auprès du Bureau académique. Toutefois cette date ne sera pas opposée à toute candidature dont la CA académique pourra prendre connaissance à son ouverture, le mardi 7 janvier.

- Le Bureau académique -

MOUVEMENT INTRA 2013 : DES SUITES SANS FIN !

Les procédures du mouvement proprement dit (FPMA) se sont déroulées dans un climat serein et conformément aux règles. Le calendrier sur 5 jours que nous avons réclamé a facilité les opérations de mutations. Toutefois, comme nous l'avions prévu, la gestion du mouvement des TZR en deux temps a engendré d'importants et inacceptables dysfonctionnements dans l'affectation de ces collègues.

TZR : MAL TRAITÉS, MAL NOMMÉS

La nouvelle gestion des TZR lors du mouvement intra académique 2013 s'est illustrée par deux phases de travail distinctes, méthode inéquitable, source d'erreur et de confusion pour les collègues.

Les années précédentes une seule phase de travail permettait aux représentants des personnels de suivre les affectations en établissements de rattachement ainsi que les affectations en établissement d'exercice à l'année. Il s'agissait d'une gestion à la fois transparente et équitable. Cette année, les TZR mutés dans leurs vœux ont obtenu un rattachement administratif (RAD) lors du mouvement de leur discipline. Les TZR nommés en extension ont dû formuler des vœux dans un délai très restreint et leur RAD a été prononcé lors d'une commission ultérieure.

Nous dénonçons cette façon de procéder. L'équité de traitement entre collègues n'a pas pu être vérifiée convenablement et il s'est avéré que toutes les informations n'ont pas été données par l'administration concernant la situation personnelle et administrative de certains candidats. D'où des erreurs...

En conséquence, afin d'améliorer la situation de nombreux collègues, nous avons relayé leurs demandes de changement de RAD attribués lors du mouvement. Suite à notre intervention, l'administration s'apprêtait à nous donner satisfaction mais le SGEN est intervenu pour s'opposer à cette demande. Nous avons alors continué la présentation des demandes de changements de RAD, comme s'il s'agissait de demandes d'affectation provisoire à l'année (voir le dernier paragraphe).

COMPLÉMENTS DE SERVICE

Rappelons qu'un complément de service n'est réglementaire que s'il est proposé dans la même ville que l'établissement d'affectation définitive (décret de 1950 définissant les obligations de services des enseignants du Second degré).

En cas de complément de service non réglementaire, vous êtes en droit de contester cette affectation. Prenez contact avec la section académique sur ce point.

► Attribution du complément de service au sein d'une même équipe disciplinaire :

- ⇒ Il peut y avoir une personne volontaire.
- ⇒ À défaut, c'est le dernier arrivé qui se voit attribuer le complément de service.
- ⇒ En cas de deux arrivants dans le même établissement, c'est le barème fixe (points d'ancienneté de poste + points d'échelon) qui tranche.

► Structure et quotité du complément de service :

- ⇒ Le lieu où s'effectue le complément de service peut être modifié jusqu'à la rentrée. Il ne faut donc pas hésiter à intervenir auprès du chef d'établissement si le lieu ne vous convient pas.

⇒ Même remarque pour la quotité de service : si une solution peut être trouvée dans l'établissement d'affectation définitive, il faut la proposer (notamment en cas de nombreuses heures supplémentaires dans la discipline).

► Temps partiel et complément de service :

À la demande des chefs d'établissement, le rectorat de Grenoble, tente d'imposer une pratique décrivant comme prioritaire l'établissement de complément de service *. C'est en total désaccord avec le décret de 50 qui prévoit que le service s'effectue en priorité dans l'établissement d'affectation définitif pour la quotité qui y est disponible.

Lors de la commission du 28 juin, nous avons dénoncé cette gestion dont la logique est contraire au statut. Le SGEN est intervenu pour apporter son soutien aux chefs d'établissement.

Nous avons alors adressé un courrier au Recteur pour lui demander de faire respecter les règles et le droit dans la gestion des compléments de service.

AFFECTATIONS PROVISOIRES À L'ANNÉE

Les affectations provisoires à l'année (ou AFA) sont une possibilité offerte aux collègues dont la situation personnelle est rendue difficile par le lieu d'exercice professionnel qui leur a été affecté lors d'une mutation. Il ne s'agit pas d'une révision d'affectation, car le demandeur reste titulaire du poste qu'il a obtenu mais il est alors affecté uniquement pour la durée de l'année scolaire sur un poste provisoire plus conforme à sa situation.

Jusqu'à cette année, nous avons la possibilité de présenter les demandes d'AFA lors d'un groupe de travail spécifique qui se tenait fin juin. Puis, courant juillet - lors du GT d'affectation des TZR - nous obtenions les réponses concernant les situations que nous avons soumises au rectorat.

Ces deux temps de négociations ont été supprimés. En conséquence, nous avons présenté lors de la commission du 28 juin, les demandes d'AFA dont nous avons connaissance à cette date. L'administration a enregistré les noms que nous lui avons communiqués mais nous a refusé toute possibilité de contrôle et est restée évasive sur toute communication d'information ultérieure : il nous a été dit que la gestion se ferait « au fil de l'eau ».

Nous avons à nouveau soulevé le problème des situations médicales et sociales graves non résolues par le mouvement. Nous avons rappelé à l'administration que les AFA demandées par ces collègues devraient être traitées prioritairement. Celle-ci n'est pas d'accord avec notre analyse et poursuit sa logique de non-gestion des cas des collègues en situation de grande fragilité.

Inacceptable !

- Anne DORTEL -

* Il s'agit, par cette disposition, de « contrer » le choix fait par certains collègues de se mettre à temps partiel pour « échapper » aux compléments de service.

TZR : ça s'aggrave encore !

La situation des TZR (*Titulaires sur Zone de Remplacement*) qui assurent les remplacements n'est déjà pas enviable :

- ils peuvent être affectés dans leur zone de remplacement et les zones limitrophes ; ils couvrent ainsi souvent plus d'un département et peuvent donc faire de très longs trajets pour effectuer une suppléance ;
- leurs frais de déplacement ne couvrent que partiellement les frais réellement engagés : lorsqu'ils sont affectés à l'année, l'administration leur rembourse les trajets sur le tarif kilométrique SNCF (*même s'il n'y a pas de train ou autres transports en commun*) en prenant la distance la plus courte... par la route !
- encore plus fréquemment que les titulaires de poste fixe, ils sont souvent affectés sur plusieurs établissements à la fois, d'où une pénibilité encore accrue de leur tâche.

Tout ceci s'ajoute au fait de changer chaque année ou plusieurs fois dans l'année d'établissements et de programmes (*avec des alternances collèges / lycées*), à une carrière plus lente que les autres enseignants (*faire des remplacements entraîne souvent une reconnaissance très partielle de leur travail par le chef d'établissement qui les note, mais aussi des retards d'inspection dans de nombreuses disciplines*)...

Mais cette année, et à la rentrée prochaine, leur situation empire encore.

Chaque TZR se voit attribuer un établissement de rattachement administratif, point de départ du calcul de ses frais de déplacement et lieu où il effectue des tâches de nature pédagogique entre les remplacements. Or cette année, les rattachements administratifs n'ont pas été tous prononcés en un seul temps, mais en deux vagues : ce qui ne peut qu'engendrer des inégalités.

Jusqu'à présent une partie des affectations des TZR était prononcée début juillet pour la rentrée suivante, lors d'un groupe de travail où les représentants syndicaux veillaient au respect de la règle de l'affectation en suppléance au plus proche du rattachement administratif. Mais cette année, sous prétexte de la mise à disposition de blocs d'heures pour les étudiants contractuels, l'administration ne prononcera leurs affectations qu'après la fin juillet et sans la présence syndicale : ceci malgré nos protestations (*dans le passé, l'administration affectait bien les TZR avant les stagiaires IUFM sans problèmes*).

En préparant la rentrée - en comptant sur des étudiants contractuels qui ne sont pas encore admissibles et qui n'ont pas l'obligation d'accepter ces contrats précaires - le rectorat a réservé des blocs horaires proches des centres universitaires et attractifs. Ainsi les TZR affectés à l'année le seront fin juillet après cette première vague, sans aucun contrôle syndical, voire pour pallier l'absence d'étudiants contractuels ou de stagiaires.

La rentrée sera donc encore plus difficile pour de nombreux TZR : toujours plus d'affectations sur plusieurs établissements pour y combler les bouts d'horaire qui restent, des affectations plus lointaines pour les TZR rattachés dans les agglomérations qui sont centres universitaires,...

Pour ne pas rester isolés et s'organiser en vue d'action, le SNES-FSU a mis en place des listes de discussion et de diffusion pour les TZR, et demande aux TZR d'**informer la section académique des affectations qu'ils reçoivent** (*en envoyant un mail à s3gre@sn.es.edu*).

À la rentrée, dans certains départements, des **réunions d'information spéciales TZR** seront organisées le **mercredi 11 septembre après-midi** (*pour en savoir plus, contacter les sections départementales ou académique du SNES*).

Il faut aussi continuer à se battre pour des frais de déplacement à la hauteur des frais engagés lorsque l'on n'a pas d'autre choix que d'utiliser un véhicule personnel * (*si on souhaite l'utiliser*) ou avoir des affectations compatibles avec les transports en commun.

Pour s'informer et organiser des actions, un **stage TZR** académique sera organisé courant **novembre 2013**.

- Cyril BOREL -

* **Petit rappel** (*valable pour les TZR, comme pour les titulaires de poste fixe qui ont un complément de service ou ceux qui doivent se rendre en stage...*).

Théoriquement, les enseignants ne sont pas censés disposer d'un véhicule personnel ou du permis de conduire (*cela n'est aucunement exigé pour passer les concours*), d'autant que le rectorat paye des frais de déplacements (*à l'année, voire des ISSR*) uniquement sur la base de trajets en transport en commun (*d'où le tarif « SNCF, 2^{ème} classe* » des frais à l'année).

Par ailleurs, si un enseignant demande au rectorat l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels (*et ainsi percevoir les frais prévus en conséquence par la Fonction publique*), l'administration la lui refusera.

Éducation prioritaire : priorité à l'Éducation !

Avec plus de soixante collègues présents, tous les départements de l'académie représentés, tous les établissements de l'agglomération grenobloise présents, le stage syndical sur l'Éducation prioritaire organisé le 30 mai 2013 par le SNEP et le SNES-FSU a été un véritable succès ! (*Un stage similaire sera organisé à la rentrée en Haute-Savoie .*)

Organisé au collège Vercors de Grenoble - le lieu était, non un symbole, mais un symptôme de la politique de casse de l'Éducation prioritaire - établissement où les collègues avaient fait valoir leur droit de retrait en réponse à l'agression de plusieurs d'entre eux, ainsi que de la principale, par un parent d'élèves à la suite d'un conseil de discipline. Cet évènement désastreux fut l'un des points de départ de la réflexion sur l'Éducation prioritaire menée lors de ce stage, tant il révélait la politique de sape orchestrée par les différents gouvernements et recteurs successifs.

L'Éducation prioritaire est-elle si prioritaire ?

Manque de moyens, enseignements restreints à la seule ambition de l'acquisition d'un Socle commun qui ne fait sens ni pour nos élèves, ni pour les familles, stigmatisation... cette journée a été l'occasion de faire le bilan de trente ans d'Éducation prioritaire en France et dans notre académie où les dernières réformes ont réduit le territoire de l'Éducation prioritaire avec la sortie des lycées et des collèges lors du passage aux RRS (*Réseaux de Réussite scolaire*). Avec le classement du collège Lucie Aubrac (*ex-Villeneuve*) en ECLAIR (*École, Collège, Lycée Ambition Réussite*), c'est la politique-vitrine - avec des moyens attribués à UN seul établissement (*un forfait de 70 heures de plus, un taux de couverture de 140 % pour la Vie scolaire*) - quand les autres établissements proches dont le public est autant, voire plus défavorisé, perdent des moyens, avec des effectifs qui gonflent en Quatrième et Troisième, des groupes de Langues non-financés, des AED en nombre insuffisant, etc. Finalement, tous les participants ont partagé le constat que, si les élèves dont ils ont la charge ont des besoins spécifiques, tous les problèmes rencontrés dans les collèges de l'Éducation prioritaire sont les problèmes de TOUS les établissements et, si nos établissements connaissent les difficultés de tous ordres, elles se révèlent là de manière exacerbée.

Tous les chantiers n'ont pas pu être développés pendant cette trop courte journée, et

particulièrement le rapport de nos élèves aux apprentissages. Mais, tous se sont accordés pour signifier la nécessité de concentrer les efforts sur les apprentissages dans la classe en maintenant un haut niveau d'exigence (*voir les rapports et travaux de Moisan-Simon, Rochex, Chauveau, etc.*) plutôt que de développer les activités à la périphérie de la classe sans lien avec celle-ci. Cela nécessite bien sûr le respect des horaires nationaux et des moyens conséquents (*effectifs réduits, dédoublements*). Ce n'est donc plus seulement de l'Éducation prioritaire dont il est question, mais de la nécessité de donner une véritable priorité à l'Éducation pour tous les élèves en permettant aux élèves des classes sociales les plus défavorisées de réussir, à l'opposé d'une réforme de l'Éducation prioritaire conduite dans le cadre d'une école de classe par les différents gouvernements précédents.

Faire de l'Éducation une priorité ?

Lors des annonces sur la loi de refondation de l'École, V. Peillon avait pris à contre-pied, les rapporteurs de la concertation en annonçant une délabellisation des établissements de l'Éducation prioritaire pour, soi-disant, en finir avec la stigmatisation des établissements, mais ouvrir grand la porte à l'opacité dans l'attribution des moyens. Désavoué par un Président de la République qui s'est fait beaucoup plus consensuel par la suite, le ministre a ouvert un chantier avec les organisations syndicales pour préparer les assises qui se dérouleront à l'automne 2013 et a annoncé au SNES-FSU lors de la manifestation nationale d'avril 2013 que le bilan du dispositif ÉCLAIR serait communiqué en juin ! Aujourd'hui, ce bilan ne nous est toujours pas parvenu et nous attendons toujours que le Recteur propose une date pour nous recevoir pour parler de la situation dans l'académie de Grenoble...

Attendent-ils que les marrons tombent ? Le SNES-FSU prendra les devants pour préparer ces assises nationales et portera les revendications des personnels. Dès la rentrée, le SNES-FSU de Grenoble préparera des assises académiques où le pipeau des concertations ne se fera pas entendre. Reste à voir si elles se dérouleront avec tambours et casseroles sous les fenêtres du Recteur. Le SNES organisera une mobilisation nationale sur l'Éducation prioritaire et SES propres assises pour une véritable relance de celle-ci.

À trop vouloir attendre les marrons, on finit par s'y piquer et s'y brûler, !

- François LECOINTE -

Épreuve orale de Langue au Bac ES et S

La contribution que nous publions ci-dessous est le texte d'une motion présentée conjointement par les représentants des enseignants et des parents au dernier CA du lycée Camille Vernet de Valence afin de faire le point sur la nouvelle épreuve orale de Langue au Bac ES et S au terme de sa première année de mise en œuvre. Cette analyse expose les critiques et questions que suscite ce format d'examen du point de vue de ceux - enseignants de Langues ou élèves - qui y ont été confrontés cette année dans leur propre établissement - tant pour la pertinence du travail nécessaire (*en qualité et en quantité*) à la préparation de cette épreuve que pour le crédit que l'on peut accorder son évaluation.

Motion proposée par les représentants FSU (Snes – Snep) et SGEN – Cfdt des personnels enseignants ainsi que par les représentants FCPE et Peep des parents d'élèves

À l'issue de cette année scolaire, les enseignants de Langues du lycée Camille Vernet souhaitent faire connaître en Conseil d'Administration leurs conclusions à propos des nouvelles modalités du baccalauréat en série ES et S.

Tout d'abord, les enseignants tiennent à souligner que l'introduction d'une épreuve orale en Langue pour les élèves de toutes les filières est une chose positive et réclamée depuis longtemps.

Mais il est indéniable que les nouvelles modalités du baccalauréat en Langues **alourdissent considérablement la charge de travail** des professeurs et **font perdre à l'épreuve de Langue du baccalauréat son caractère national.**

En effet, l'épreuve de compréhension orale doit être entièrement gérée par le professeur : celui-ci doit sélectionner un document audio ou vidéo qui corresponde aux innombrables critères fixés par les textes officiels, ensuite le professeur doit élaborer sa propre grille de correction puisque c'est lui qui détermine si tel ou tel élément de la compréhension appartient au niveau A1, A2, B1, etc. **Ce travail de conception du sujet vient s'ajouter au travail habituel du professeur et représente donc un accroissement non négligeable de sa charge de travail.**

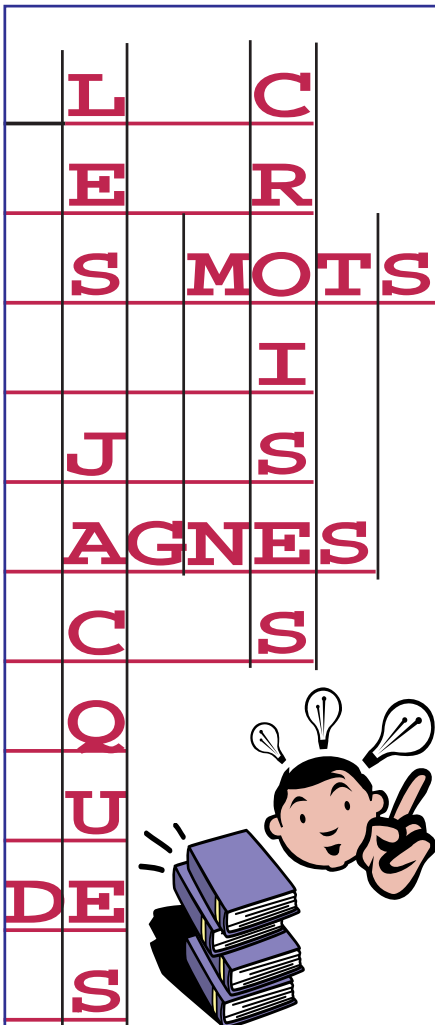
De plus, même si l'épreuve de compréhension orale compte pour 25 % de la note finale, les professeurs sont unanimes pour dénoncer la perte du caractère national de l'épreuve puisque chaque professeur choisit un document pour la compréhension orale.

Un peu plus tard dans l'année, les professeurs de Langue doivent évaluer leurs propres élèves lors de l'épreuve d'expression orale. **Et là encore, cette passation représente un travail d'interrogation conséquent qui cette fois-ci bloque le déroulement normal des cours et interrompt l'activité d'enseignement.** Le constat pour cette épreuve d'expression orale est identique côté enseignant et côté élèves : **le principe de neutralité de l'examen n'est plus respecté** puisque les élèves sont interrogés par leur propre professeur.

D'une manière générale, l'introduction de ces nouvelles modalités tend à transformer **l'année de Terminale en une succession d'évaluations au détriment de la formation, de l'enseignement.** Il ne faut pas oublier que les professeurs concernés par les épreuves de compréhension orale et d'expression orale ne peuvent pas faire cours dans leurs autres classes en même temps.

Enfin, les quatre notions qui structurent l'enseignement des Langues représentent un programme vaste, ambitieux et passionnant à explorer. Or, les professeurs, disposant de **deux heures hebdomadaires seulement, doivent se contenter d'un survol frustrant des contenus.** Il y a inadéquation manifeste entre les programmes et le temps d'enseignement en Terminale.

Au terme de ce bilan, force est de constater que les inconvénients l'emportent sur les avantages. Les professeurs regrettent que l'introduction tant attendue de l'oral se conclue par un marathon épuisant pour boucler un programme, évaluer en cours de route, continuer à assurer un enseignement de qualité qui permette à l'élève d'apprendre et de réfléchir. Bref, les enseignants de Langues de Camille Vernet veulent faire savoir que les évaluations en cours d'année ne sont pas satisfaisantes et devraient être repoussées en fin d'année et assurées par des professeurs extérieurs à l'établissement, ne connaissant pas les élèves, comme c'est le cas pour la série L.



Le prochain congrès du SNES aura lieu à Marseille ; la présente grille comporte donc quelques clins d'œil à nos camarades du S3 d'Aix et à la Provence.

Horizontalement.

I. Populations et cultures brassées depuis l'Antiquité. **II.** Trompa. Le cinéma y fit des débuts spectaculaires. **III.** La véritable « bouche du Rhône ». En tenue de soleil. **IV.** Appel bref mais vital. Fleuve côtier de la mer du Nord. Officier ottoman. Une lame à l'oreille. **V.** En bref, notre boutique. Un plat emblématique. **VI.** Le grand demande un esprit décidé. Caractères de cœur. **VII.** Une bonne base pour s'accorder. Lettres de lettres. Auteur d'une fameuse partie de cartes. Monte sur les planches. **VIII.** Tel Pierrot. Ille au large des Calanques. Instance élue dans l'académie. **IX.** Prénom pas seulement au Far West. Tel un Cuba. **X.** Séjour de Dantès. Elle va au bout de la Terre. Types de lectures. **XI.** Note conditionnelle. Deux romains. Tourments de Buñuel. Sans foi mais pas nécessairement sans loi. **XII.** Père d'une « Bonne Mère ». Il fit connaître Les Goudes. **XIII.** Ancien titre. Possessif. Poèmes. Paresseux. **XIV.** Peut être comme la Porte d'Aix. Elles ont été débaptisées. Fin d'infinitif. En bref, surveille le bain. **XV.** Discrète héroïne. Célébra la Haute Provence. **XVI.** Récipient. Invente. Grec.

Verticalement.

1. Celle de Django est moins Rude que d'autres. Chacun est particulier. **2.** Cœur de zébu. Inspire bien des rumeurs. Contracté ou précieux. Faille. **3.** La tournée des grands est célèbre. Demi-sel. Saccagea. **4.** Diminutif. Équilibre le funambule. Possédé. **5.** Musicien provençal. **6.** Demi-frère. Outil. **7.** M'amuserai. Voyelles du toit du monde. En bref, nautique ou bien plus petit encore. Début d'erreur. **8.** Allure d'équidé. Brioche. **9.** Métal abrégé. Roi tragique. Fleuve. Celui de Provence porte la croix. **10.** Un commencement de grain de beauté. Terre. Axe. **11.** Le début de l'école. Le début de l'école. Brune. **12.** Œuf de Cologne. Instrument provençal. Donc cartésien. **13.** Liai. Son anglais. En Latin. **14.** Au cœur de la greffe. Donc appris. Gardez secret. Sujet d'introspection. **15.** Général des œuillets. Note. Il peignit la Provence. **16.** Produit d'un commerce illicite. Ce n'est qu'une petite oie !

Sommaire

Page 1 : Édito.

Page 2 : Tribune libre EE.

Page 3 : Tribune libre UA

Page 4 : CIO - Désengagement des conseils généraux.

Page 5 : Austérité ! Quelle austérité ?

Pages 6-7 : Rentrée des stagiaires

Pages 8-9: Texte adopté par la CA du 24 / 06 / 13 - Élections.

Page 10 : Mouvement Intra 2013 : des suites sans fin.

Page 11 : TZR : ça s'aggrave...

Page 12 : Éducation prioritaire : priorité à l'Éducation

Page 13 : Épreuve de Langue au Bac ES et S.

Page 14 : Les mots croisés de l'été

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU
 16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -
 Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu
 Tél : 04 76 62 83 30
 Fax 04 76 62 29 64
 Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I																
II																
III																
IV																
V																
VI																
VII																
VIII																
IX																
X																
XI																
XII																
XIII																
XIV																
XV																
XVI																